TÊTES A PRIX,

SUIVI

De *la* LISTE *de toutes les Personnes avec lesquelles la* REINE *a eu des liaisons de débauches.*

Par ordre exprès de l'Assemblée des Feuillans.

SECONDE ÉDITION.

A PARIS,

De l'Imprimerie de PIERRE SANS-PEUR, rue de la Reine Blanche, faux-bourg Saint-Marceau.

1792.

Case FRC 8672

MJW 1.75.9

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

DÉCRET.

SUR le rapport qui vient de nous être fait par l'un des membres de notre zèlé Comité de Surveillance, d'après les renseignemens et les représentations des gardes-nationales et habitans de toutes les municipalités qui sont dans l'étendue de notre empire français ; disant que le nombre considérable des Aristocrates, des ratîtres à la patrie, tant roturiers, bourgeois, marchands, artisans, que soi-disant nobles, prêtres, moines, dévots, dévotes, etc. etc. etc. qui soudoient continuellement les esprits foibles, les excitent à la contre-révolution, sont en grande partie accourus dans la capitale pour enlever leur chef, et y commettre une scène des plus sanglantes.

Jugeant qu'il est de notre prudence et de notre sagesse de chercher à détruire tous ces hommes dangereux pour la société, nous avons

résolu et décrété, d'après les opinions de tous les bons citoyens de notre empire, dont le premier intérêt doit être de veiller à leur propre conservation; et ensuite d'après le rapport de notre Comité de Surveillance, de mettre à prix toutes les têtes de ces tigres sanguinaires, ces panthères féroces; laquelle somme sera évaluée suivant que l'aristocrate a fait plus ou moins de mal, et est capable d'en faire; et sera ladite somme payée comptant au porteur de chaque tête, par la municipalité du lieu où il aura pu s'en saisir.

A CES CAUSES, voulant, à tel prix que ce soit, consommer la destruction totale de ces animaux carnassiers et venimeux, nous avons conclu qu'il étoit nécessaire d'intéresser le courage et l'adresse par une récompense généreusement proportionnée à la bête morte qui sera présentée ou amenée aux principaux officiers de nos municipalités, dans un état où nous n'en aurons plus rien à craindre.

En conséquence avons arrêté et décrété le tarif suivant, pour être communiqué à tous nos fidèles patriotes français. Voulons qu'il soit lu,

publié, imprimé et affiché dans tous les lieux de notre surveillance, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance ; voulant de même employer tous les moyens de parvenir à nos fins, invitons tous les habitans de la campagne et de toutes les villes du royaume, gardes-nationales, troupes de ligne et autres, à nous prêter la main pour cette exécution, leur assurant tous droits aux récompenses ci-après désignées :

A

Acloque, Md. Brasseur, Commandant de la garde nationale parisienne, vil serviteur du pouvoir exécutif; à . . . . . 300 l.

André, ex-député, actuellement md. épicier, et de plus accapareur de sucre; à . . 1200 l.

Autichamp, ci-devant marquis. La journée du 14 juillet dépose contre lui; à . . . 600 l.

Autichamp, ci-devant chanoine de Notre-Dame, tant pour avoir écrasé un citoyen sous les roues de son phaéton, que pour être l'un des plus dangereux agens secrets de la contre-révolution; à . . . . . 300 l.

émissaires de Bouillé, sous les ordres du quel il avoit servi en Amérique ; condamné à être pendu en Bretagne, lors de son retour, et sauvé par la protection dud. Bouillé ; aujourd'hui l'un des couriers de Paris à Coblentz, et de Coblentz à Paris ; a . . . . . 300 l.

Blondel, ancien avocat au parlement, aujourd'hui employé au département ; toujours l'agent des aristocrates ; à . . . . . 300 l.

Bouillé. Les cruautés inouies exercées sur les insulaires de la Martinique, ses vols et ses déprédations dans le nouveau monde, auxquels il a mis le comble dans celui-ci par le massacre de Nancy, etc. etc. à . . . . . 8000 l.

Bourbon, Louis XVI, roi des Français. Ou il gouverne avec imbécillité, ou il gouverne avec méchanceté. Est-il imbécille ? il est incapable de régner ; alors qu'il aille apprendre à forger. Est-il méchant ? alors, nul respect pour un traître, un tyran qui veut faire couler le sang ; . . . . . ?

Bourbon, Louis-François-Xavier, ci-devant Monsieur : crimes d'emprisonnemens, crimes de mort, crimes de leze-Majesté, crimes de

B.

Barnave, ex-député, traître à la nation qui le considéroit comme un vrai patriote; à . . . . . 300 l.

Barentin, devenu ministre par la protection de Philippe Capet d'Artois dont il a embrassé le parti, à . . . . . 300 l.

Bachois de Villefort, ci-devant lieutenant-criminel au châtelet de Paris, pour avoir favorisé les coquins, les filous, en les faisant sortir sécrettement de prison; à . . . . . 300 l.

Bertin, ci-devant aux parties casuelles. Que de séductions n'a-t-il pas commises avec les revenus d'une telle charge, entr'autre celle de la Dlle. Molini, dont l'indigne pere, italien, a tiré 50000 l. pour les prémices de ses charmes! à . . . . . 300 l.

Bertrand-de-Molleville, comme ayant été mauvais intendant de Brétagne, et encore plus mauvais ministre; à . . . . . 600 l.

Berruyer, ci-devant chevalier; escroc, chassé de son Château de Saint-Frémond près Saint Lô, par ses vassaux, qu'il avoit pillés et maltraités avec une atrocité sans exemple; l'un des

trahison envers la nation, nous le montrent comme le plus grand scélérat, le plus fameux monstre que la terre ait produit; à . . . 8000

Bourbon Charles-Philippes, ci-devant d'Artois, putassier, joueur, libertin, prodigue, fratricide et traître envers la nation, à . . . . . 6000 l.

Bourbon Louis-Philippes, ci-devant Duc d'Orléans; putassier, escroc, libertin etc. etc. tel il a été un certain nombre d'années; mais en faveur des services qu'il à rendus à la patrie, lors quelle étoit en danger, quoique ses intérêts personnels y fussent pour beaucoup, nous lui ôtons seulement toute prétention au Trône.

Bourbon-Condé, Ses ancêtres ont illustré son nom, celui-ci l'a déshonoré; ses ancêtres ont rendu des services à la patrie, celui-ci cherche à la sacrifier; à . . . . . 8000 l.

Bourbon, ci-devant duc, fils du précédent; tel pere, tel fils; à . . . . . 6000 l.

Bourbon d'Enghien, fils du duc. Trop jeune pour aller contre la volonté de ses peres, il a été forcé de les suivre, quoiqu'avec d'hereuses dispositions pour faire le bien, et une éducation soignée; à qui pourra le ramener en France sain

et sauve, et le remettre dans le bon chemin, ... 1200 l.

Boyer, rédacteur de la Gazette universelle, pour avoir été espion de police sous l'ancien régime, et pour être aux gages du pouvoir exécutif, dont la gazette nous en donne des preuves; à . . . . . 300 l.

Bréteuil, ex-ministre; ennemi des Princes, ennemi du peuple, ami du roi, voulant gouverner comme roi, et ayant participé à son évasion; à . . . . . 1000 l.

Brissac, ci-devant Gouverneur de Paris, ci-devant commandant en chef des plaisirs de la Dubarry, et de la garde du roi, traître à la nation, ce dont il vient de donner la preuve la plus authentique, en voulant faire massacrer tous les bons citoyens de Paris, et mettre le feu aux quatre coins de la ville. Voilà ce qui s'appelle une bonne aubaine pour la haute cour nationale! comme elle va vous travailler la liste civile! A qui pourra prévenir un accident et faire un petit S. Denis de M. Timoléon Cossé Brissac . . . . . 12000 liv.

Avis aux patriotes de la ci-devant garde du roi.

Brienne, ci-devant archevêque de Toulouze, ex-ministre, et actuellement évêque de Sens, nationicide, apostat, renégat, vexateur, dépréd-ateur *impuni* du trésor royal, embrassant tour-à-tour les deux partis, et les trahissant l'un et l'autre; à . . . . . 3000 l.

Brienne, ci-devant comte, ancien ministre de la guerre, a suivi l'exemple criminel de son indigne Cousin; à . . . . . 3000 l.

Broglie, ci-devant Maréchal; la journée du 14 juillet dépose contre lui; à . . . 12000 l.

C.

Calonne, ex-ministre, le vautour de la France. Il est assez connu, il est une des principales causes de tous nos désastres, à . 3000 l.

Calonne l'Abbé, libelliste et traître national, à . . . . . 300 l.

Caraman. Il est parti pour Londres avec la Princesse Lamballe; il est donc coupable, à . . . . . 300 l.

Champigny, ancien capitaine aux gardes-françaises; pour avoir exercé sur eux une

oppression révoltante, lors qu'ils vouloient secouer le joug de la tyrannie et du despotisme; à . . . . . 300 l.

Champion, ci-devant avocat au Conseil, brocanteur d'affaires et de sa femme, parvenu par ses intrigues, à être administrateur-dépréd ateur des travaux publics; commissaire envoyé à Avignon, où il favorise de tout son pouvoir l'aristocratie, et conséquemment traître envers la nation uqi le paie triplement; à . . 200 l.

Chabrilland, famille attachée à Louis-François-Xavier, ci-devant MONSIEUR, surnommé le TARTUFFE; c'est tout dire; à . . . . 300 l. chaque tête.

Charost-Béthune, mari *inutile* d'une jeune et jolie femme, pour se mêler des cabales de toutes les cours, et notamment de la cabale feuillantine; dont il est le chef c'est un jeune homme dangereux; à . . . . . 12000 l.

Chapelier, dit BIRIBI, ex-député de l'Assemblée constituante: s'il a eu un beau début, il a eu aussi une fin bien honteuse et bien lucrative. *Aurisacra fames*, etc. Recommandons-le aux braves Bretons; à . . . . . 600 l.

Châtelet, ci dev. duc. S'il a manqué son coup le 12 juillet, il ne faut pas le manquer; la volonté est réputée fait; à . . . . . 300 l.

Avis aux anciens gardes françaises.

Châtre (le marquis de la) il est connu: à . . . . . 600 l.

Chaumont de la Milliere, vice-président des ponts et chaussées, le bras droit de Lessart et de tous les ministres aristocrates, faisant décréter des sommes d'argent pour occuper les pauvres malheureux à la réparation des chemins, et gardant lesd. sommes sans rien exécuter; à . . . . . 600 l.

Clermont-Tonnerre, ex-député. Son génie transcendant auroit dû le faire contribuer au bien de l'Etat; mais il portoit les armes du Pape; mais il a préféré les grands titres, les grands honneurs; mais il étoit et est encore ruiné de dettes; et il a cru pouvoir les payer, en entretenant des écrivailleurs aux frais d'une Cour, qu'il savoit bien rançonner; à . 1200 l.

Coigny, ci-devant duc; pour avoir débauché la femme du roi; à . . . . . 600 l.

D.

Delessart. Allons donc, MM. de la haute Cour Nationale! vous dormez ou vous trahissez.

Dillon (le comte de), séducteur de la Reine; à . . . . . 400 l.

Dupont-de Nemours, ex-député, actuellement imprimeur. Sa conduite passée et présente nous est connue; il préfere le bien particulier au bien général. N'attendons donc pas qu'il ait imprimé les Assignats; la circulation en seroit trop considérable; à . . . . . 300 l.

Duportail, ex-ministre. Ses crimes sont connus; la faveur dont il jouit en retarde la punition; mais le peuple équitable met sa tête à . . . . . 1200 l.

Duport-Dutertre. On pourroit le croire innocent, s'il étoit défendu par tout autre que par M. Quatremer. Cependant nous ne prononcerons rien jusqu'à ce que nous ne soyons plus éclaircis sur sa conduite.

Duval-d'Espremanil, parlementaire enragé, exilé aux îles Sainte-Marguerite, nommé député, aristocrate, accapareur de grains; à . 400 l.

E.

ENTRAGUES, ci-devant comte, libelliste pour le parti des aristocrates, et traître à la nation; à . . . . . 600 l.

Etienne, dit Larivière, juge de paix de la section de Henri IV, soudoyé par le pouvoir exécutif. Il vient de nous donner des preuves d'impatriotisme et de trahison. N'attendons pas le jugement de la haute cour que l'on appelle improprement nationale au lieu de *royale*; à . . . . . 300 l.

F.

FRANÇOIS, roi de Hongrie et de Bohême. Il ne doit obtenir les suffrages des princes allemands, pour être élu empereur, qu'après avoir fait couler le sang des Français. Hâtons sa défaite; donnons une bonne récompense, c'est une tête couronnée: à . . . . . 300,000 l.

Flandres de Brunville, ancien procureur du roi au Châtelet. Il a trop donné de grâces aux filous et aux scélérats, pour qu'on la lui donne: à . . . . . 1200 l.

G.

Gauthier, le journaliste. Ses écrits nous prouvent assez ce qu'il est. Son extinction diminuera la liste civile, et l'état y gagnera ; à 150 l.

Gouvion. Il nous a fait voir ce qu'il étoit, en abandonnant son poste de Député rapport à la fête de Châteauvieux. Quelle confiance le soldat peut-il mettre dans un chef qui se déclare impatriote ? à . . . . . 300 l.

Guiche, ci-devant comte. On doit se rappeler qu'il a commandé les gardes-du-corps, à . . . . . 600 l.

Guignard-Saint-Priest, ex-ministre. Il n'a dû son salut qu'à une honteuse amnistie ; mais il conserve toujours ses mêmes sentimens de trahison, et pour cet effet, à . . . . . 3000 l.

H.

Harcourt, ci-devant marquis et gouverneur de Rouen. Une grande animosité contre un peuple dont il eût dû se déclarer l'appui, et la barbarie avec laquelle il ordonnoit, lors de la révolution, le massacre des Rouennois : à 1200 l.

Harcourt, ci-devant duc et fils du précédent. Il seroit fâché de ne pas être de Harcourt, à . . . . . 1000 l.

Hénin, ci-devant prince, ancien capitaine des gardes de Capot d'Artois; esprit matériel, crapuleux et vil courtisan, et de plus traître à la patrie : à . . . . . 400 l.

J.

Jaucourt, ci-devant chevalier, à . . 200 l.

Juigné, ci-devant archevêque de Paris. Sa conduite, dans la distribution des aumônes qu'on lui envoyoit, puisqu'il se regardoit comme le premier pauvre; son hypocrisie envers Louis XVI, lors de la révolution : sa conspiration contre la France : tout nous annonce un vrai tartuffe, un homme dangereux. Ainsi donc à 3000 l.

Juigné, les ci-devant baron et marquis, soupçonnés violemment de participer à la cabale. A 300 l. chaque tête.

L.

Lafayette-Motier, surnommé p

Temporiseur. Est-il patriote, ne l'est-il pas? C'est encore un problême à resoudre pour les plus fins politiques. Ses amis l'élevent jusqu'aux cieux, ses ennemis voudroient le traîner dans la boue. Tantôt il s'est bien montré, et tantôt il s'est mal montré. Quant à nous, nous n'en porterons aucun jugement, nous attendons l'événement, mais nous recommandons toujours à son armée de le veiller.

Lameth (Alexandre, Charles et Théodore). Comblés des faveurs de la Cour dans leur origine, ils ont voulu ensuite en recevoir de la nation en agissant contre la Cour: et la Cour assez basse aujourd'hui pour se servir de couteaux à tout tranchant, de gironettes à tous vents. Comme traîtres à tous les partis, pour leurs propres intérêts, nous n'avons aucun ménagement pour eux: ainsi donc, à 600 l. chaque tête :

Laly-Tolendal. Il eût pu, joint à un grand génie, embrasser le parti patriotique, et réhabiliter la mémoire de son père; mais il étoit favorisé de la Cour. Ainsi donc tel sort a subi le père, tel sort doit subir le fils : à 600 l.

Lambesc, ci-devant prince, surnommé le SABREUR des Thuileries. Cette action atroce suffit. à 600 l.

Laqueille, l'un des principaux chefs de la cabale de Coblentz : à . . . . . 3000 l.

Latour-d'Aunay, ci-dev. Vicomte, à . 200 l.

Latour-Dupin, ex-ministre. On sait comment il s'est comporté : à . . . . . 3000 l.

Lauragay, ci-dev. Comte, pour n'avoir pas bien appris dans son séjour en Angleterre, à *penser* à l'anglaise, c'est-à-dire, en homme qui veut la LIBERTÉ et l'ÉGALITÉ, et pour être l'espion des chevaliers de Coblentz, et trahir sa patrie, en se mêlant de toute cette cabale infernale à . . . . . 600 l.

Laurent de villedeuil, ex-ministre et ancien homme d'affaire de Philippe Capet d'Artois. On ne peut jamais démentir ses protecteurs. Ainsi à . . . . . 3000 l.

Lefebvre-d'Ainecourt, ancien conseiller au Parlement, accapareur de grains. . . 300 l.

Lenoir, ancien lieutenant de police. Que de crimes, que d'atrocités, par des ordres secrets, n'ont pas souillé sa magistrature. Il faut expier

ses fautes dans ce monde : à . . . . 4000 l.

M.

Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. Mauvaise fille, mauvaise épouse, mauvaise mère, mauvaise reine . . . . . .

Mallet-Dupan, journaliste du pouvoir exécutif. Quand on cherche à soulever les esprits, à faire égorger les citoyens, on ne mérite pas vivre : à . . . . . 200 l.

Maury. Nous serions, je crois, plus tranquilles, et nous l'aurions s'il n'eût fait le J. F. Maury, mais il a soutenu constamment son parti.

Montmorin. On veut qu'il soit à Londres, et lui veut nous faire accroire qu'il est à Paris. Il nous promet sa justification, et il ne la donne point. Dans quelqu'endroit qu'il soit, mettons toujours sa tête à . . . . . 3000 l.

N.

Narbonne-Pélé, ex-ministre. Quel fin matois! comme il s'est bien tiré d'affaire! comme nos citadelles étoient bien fortifiées! comme

nous avions des armes en grande quantité ! mais il est bâtard des Bourbons, et en cette qualité il avoit des pensions qu'on lui a supprimées : il falloit donc tâcher de les récupérer. Cependant à . . . . . 300 l.

Necker, ex-ministre, dilapidateur du trésor royal, plus traître, plus tartuffe que Calonne, puisqu'il a abusé de la crédulité d'un peuple qui l'appeloit le père nourricier, le sauveur des Français, tandis qu'il en étoit le vautour, le bourreau : à . . . . . 12000 l.

Nesle, ci-devant marquis, très-fort soupçonné et même atteint et convaincu de trahison. Mais les juges français ont de l'indulgence, ils ne peuvent pas punir les grands criminels. Demandez-le plutôt à la haute cour nationale. Cependant nous croyons devoir le renvoyer au lendemain de la Toussaint. Ainsi donc, à . . 600 l.

P.

Polignac (madame Jules de), femme prostituée, tribade, séductrice et escroqueuse. L'absolution qu'elle reçoit du Moufti et des

Cardinaux romains, ne peut pas l'absoudre des crimes qu'elle a commis en France : à . . 6000 l.

Polignac, ci-dev. duc, à . . . . . 600 l.

Q.

Quatremer-Quincy, député de la seconde législature, actionnaire de la liste civile, chassé de la société des Amis de la Constitution, pour avoir pris le parti du criminel Etienne-Larivière, à . . . . . 300 l.

R.

Ramond, député à la seconde législature. Quand on est appelé par la nation, pour faire le bien, et que l'on ne fait que le mal, il faut subir le châtiment dû à la trahison : à . . . . 200 l.

Riquetti, ci-devant vicomte de Mirabeau. Quand un enfant se révolte contre celui qui lui a donné le jour, et qui l'a nourri, il doit être puni de mort : à . . . . . 4000 l.

Rochambeau, maréchal de France. Quelle différence entre le Grand Condé et le maréchal Rochambeau! Condé eut la force, le courage

et la hardiesse de jetter son bâton de maréchal dans le camp de l'ennemi, et alla le rechercher. Mais malheureusement le pauvre Rochambeau a de la peine à porter le sien : c'est bien loin de faire une aussi vaillante action ! Je serois tenté de croire que l'on avoit mis un grain de vif-argent dans le bâton du maréchal Condé, et que l'on n'a rempli que d'opium celui du maréchal Rochambeau. Prévenons donc les effets de l'opium. MM. les chirurgiens et médecins de M. Rochambeau, il y a 6000 l. de récompense.

Rochambeau fils. Dans l'ancien régime, le fils d'un maréchal de France n'aspiroit qu'aux honneurs de porter aussi le bâton de maréchal, et cherchoit tous les moyens de le gagner : mais dans celui-ci, M. Rochambeau, vous témoignez de l'insouciance, ou pour mieux dire, du mépris ; et cela sans doute, parce que c'est la nation, la patrie qu'il faut servir, et qu'il faut obtenir son suffrage. Ah ! M. Rochambeau fils, M. Rochambeau, vous êtes comme M. votre père, un bien mauvais citoyen, ou plutôt, un traître. Ainsi donc, et saute, marquis ! En attendant, à . . . . . 1200 l.

Rochefoucault (de la) président du directoire du département. Toutes les rues sont tapissées d'affiches qui ne tendent qu'à former deux partis, comme nous l'avons vu pour la fête de Châteauvieux. Nous le prions de rentrer un peu en lui-même, sinon . . . .

Roederer, procureur au directoire du département : mêmes délits, mêmes reproches, même avertissement. . . . . .

Rohan (Louis, prince de) autrement dit, le Cardinal Collier, ancien ministre, le soutien des voleurs, voleur lui-même, dilapidateur du trésor royal, débauché, putassier, etc. envieux de participer au lit nuptial royal. Voilà plus de crimes qu'il n'en faut pour être guillotiné. Ainsi à . . . . . 6000 l.

Roux (Laville le), ancien premier commis-déprédateur des finances, puis agent et procureur d'affaires du tailleur du roi, dont il a escamoté une partie de la succession : puis caissier du duc d'Orléans, et administrateur des travaux publics : toujours malade quand il s'agit de faire le bien et d'être à ses bureaux : mais toujour actif quand il s'agit de déployer drapeau le

rouge pour verser le sang des citoyens, comme il a fait au Champ-de-Mars, de concert avec *coco* Bâilly : ayant tous les vices des courtisans et des despotes, sans en avoir aucune des vertus : infidèle, accapareur de places, de grains et de tabacs : déshonorant par une conduite aussi affreuse les braves Bretons ses compatriotes : après restitution préalablement faite, à . . . . . 3000 l.

Roy, ci-devant abbé. Les habitans du fauxbourg Saint-Antoine n'ont sûrement pas oublié la catastrophe funeste qui leur est arrivée à l'instigation de ce lâche scélérat. à . . . . 300 l.

S.

Sartines, ancien lieutenant de police, et ministre de la marine, pour avoir été réfractaire aux sermens qu'il prononça, et avoir porté préjudice à la marine françoise, à . . 2000 l.

Séguier, ci-devant avocat général au parlement. Que de faux jugemens il a fait rendre ! à . . . . . 300 liv.

Ségur, ci-devant maréchal, à . . . 2000 l.

T.

Tiboutot, ci-dev. comte, lieutenant-général des armées du roi, l'un des chefs des émigrés, le cousin et l'ami du chev. Berruyer : à . 600 l.

Turgot, ci-dev. comte, ancien officier aux gardes-françaises, fruit de la plus honteuse prostitution, ayant servi de mouchard au duc Duchâtelet, pour égarer les gardes-françaises, et maintenant soudoyant et soulevant, aux environs de Falaise, la basse et crapuleuse noblesse, pour exciter une contre-révolution : à . 600 l.

V.

Vaudemont, ci-devant prince, à . 1200 l.

Vaudreuil, ci-devant comte, séducteur de la reine, à . . . . . 1200 l.

Vauguyon, ci-devant duc, à . . 1200 l.

Vermont, accoucheur de la reine : pour lui avoir fait le contraire de l'accouchement, à 600 l.

Vermont, ci-dev. abbé. Comme lecteur de la reine, il ne lui a pas toujours lu des ouvrages capables d'inspirer de bons sentimens : nous

savons même qu'il lui a donné de très-mauvais conseils : à . . . . . 300 l.

Viarmes de Pontcarré, ancien premier président du parlement de Rouen, accapareur de grains, à . . . . . 600 l.

LISTE *de toutes les Personnes avec lesquelles la* REINE *a eu des liaisons de débauches.*

SAVOIR:

La duchesse de Pecquigny.
La duchesse de S. Maigrin.
La duchesse de Cossé.
Le comte d'Artois.
La marquise de Mailly.
Le comte de Dillon.
La princesse de Guémenée.
Le duc de Coigny.
Madame de Lamballe.
De Polastron.
Un garde du Corps.

Manon Loustounеau.

Un commis au secrétariat de la guerre.

Madame de Polignac.

Madame de Lamothe-Valois.

Le prince Louis de Rohan, surnommé le cardinal collier.

Madame de Guiche.

Le comte de Vaudreuil.

La petite la Bordé, sœur du directeur de l'opéra, et pour qui elle créa la charge de dame du lit de la reine.

Bezenval.

Bazin.

Vermont.

Toutes les tribades de Paris, parmi lesquelles les plus remarquables sont, SOUCK et RAUCOUX; fouéttées, marquées et bannies de Hambourg, pour vols et escroqueries.

La demoiselle Michelot.

Mesdemoiselles Guimard, Dumoulin et Virivile.

Monsieur Campan, fils d'un valet de pied de la maison de Ventadours.

Cassini.

Neukerque.

Guibert, fille d'un comédien.

Madame de Marsan.

Dugazon. (1)

---

(1) Celui-ci, la nuit du jeudi gras 1778, vêtu en poissarde, plaisenta beaucoup la reine, qui étoit non masquée et dans sa loge : il la lutina, lui parla avec beaucoup d'impudence et lui baisa la main ; on dit même que la reine, ayant la gorge nue et se baissant beaucoup pour lui parler à l'oreille, la lui fit baiser, au grand scandale de tous ceux qui se trouvoient au bail, cette nuit là.